

# Bulletin trimestriel d'information Qualité de l'air - Grand Périgueux juillet à septembre 2023

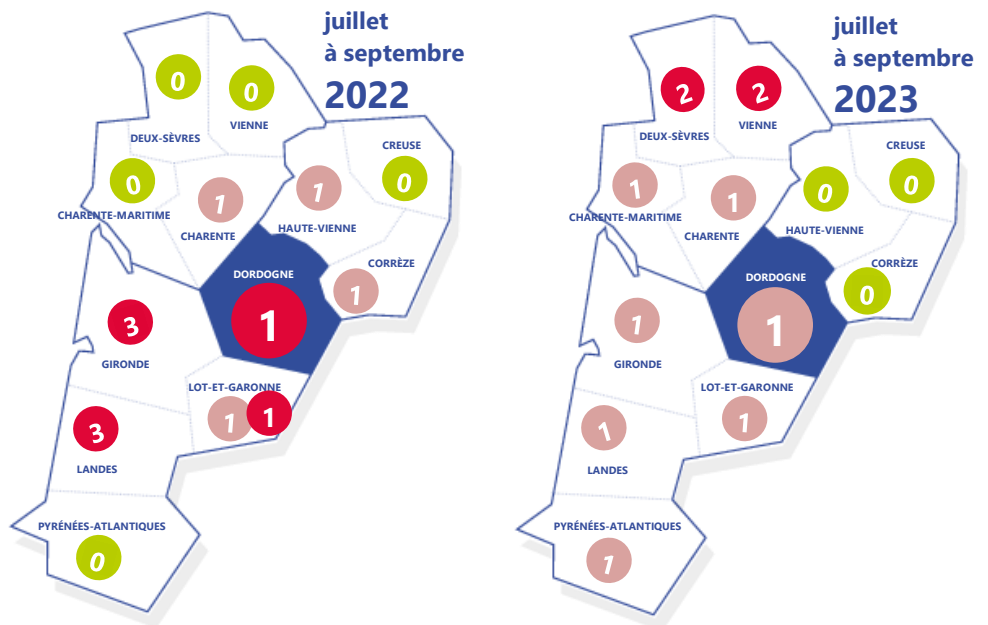
## Épisodes de pollution

### ÉPISODES DE POLLUTION

- Pas d'épisode
- SIR PM10
- SAL PM10
- SIR SO<sub>2</sub>
- SAL SO<sub>2</sub>
- SIR O<sub>3</sub>
- SAL O<sub>3</sub>

#### GLOSSAIRE

SIR : Seuil d'Information-Recommandations  
SAL : Seuil d'ALerte



Les **épisodes de pollution** indiquent qu'un dépassement de seuil réglementaire a été constaté (soit par la mesure, soit à l'aide de simulations numériques) impactant une partie importante du territoire et de la population. Ces **dépassements ne donnent pas forcément lieu à des procédures préfectorales d'information et de recommandations ou d'alerte**. Les dépassements de seuils réglementaires aux stations rendent compte de manière plus précise de l'état de la qualité de l'air sur un territoire.

#### Dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>) :

majoritairement issu du trafic routier

**Particules grossières et fines (PM<sub>10</sub> & PM<sub>2,5</sub>) :** sources d'émission variées (chauffage au bois, activités agricoles, trafic routier et industries)

**Ozone (O<sub>3</sub>) :** étant un polluant secondaire, il résulte de la transformation de polluants primaires le dioxyde d'azote et les composés organiques volatils - sous l'effet des rayonnements solaires ultra-violet

**Dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>) :** majoritairement issu des industries et du chauffage domestique

#### Commentaires

L'été 2023, contrairement à l'été 2022, a été beaucoup plus calme en matière d'épisodes de pollution. L'ozone est resté à des niveaux plus faibles que les seuils réglementaires bien que la région ait connu des périodes de fortes chaleurs, propices à sa formation. En revanche, les poussières désertiques se sont à nouveau invitées sur notre territoire début septembre.

Ainsi, un **épisode de pollution aux particules en suspension** a été caractérisé le 05/09 sur une majeure partie des départements de Nouvelle-Aquitaine dont la **Dordogne**. Seuls les départements de l'ex-Limousin ont été épargnés. Cet épisode était lié à un apport de **poussières désertiques du Sahara**. Il a perduré la journée du 06/09 pour les Deux-Sèvres et la Vienne uniquement.

## Seuils réglementaires et Recommandations OMS

### Bilan réglementaire du Grand Périgueux au 30/09/2023

Exposition	Type de recommandation	PM <sub>10</sub> moy. annuelle	PM <sub>10</sub> - nb. jours > 50 µg/m <sup>3</sup> (1) et > 45µg/m <sup>3</sup> (2)
Chronique	Valeur limite - 40 µg/m <sup>3</sup> (1)	13*	
	Objectif de qualité - 30 µg/m <sup>3</sup> (1)	13*	
	OMS - 15 µg/m <sup>3</sup> (2)	13*	
Ponctuelle	Valeur limite - 35 jours max (1)		1
	OMS - 3 jours max (2)		<b>1</b>
Exposition	Type de recommandation	PM <sub>2,5</sub> moy. annuelle	PM <sub>2,5</sub> - nb. jours > 25 µg/m <sup>3</sup> (1) et > 15 µg/m <sup>3</sup> (2)
Chronique	Valeur limite - 25 µg/m <sup>3</sup> (1)	8*	
	Valeur cible - 20 µg/m <sup>3</sup> (1)	8*	
	Objectif de qualité - 10 µg/m <sup>3</sup> (1)	8*	
	OMS - 5 µg/m <sup>3</sup> (2)	<b>8*</b>	
Ponctuelle	Valeur limite (1) - pas de réglementation sur le nombre de jours autorisés		7
	OMS - 3 jours max (2)		<b>24</b>
Exposition	Type de recommandation	NO <sub>2</sub> moy. annuelle	NO <sub>2</sub> - nb. heures > 200 µg/m <sup>3</sup> (1) et NO <sub>2</sub> - nb. jours > 25 µg/m <sup>3</sup> (2)
Chronique	Valeur limite - 40 µg/m <sup>3</sup> (1)	7*	
	OMS - 10 µg/m <sup>3</sup> (2)	7*	
Ponctuelle	Valeur limite - 18 heures max (1)		0
	OMS - 3 jours max (2)		1

Exposition	Type de recommandation	O <sub>3</sub> - max. de la moy. sur 8h	O <sub>3</sub> - nb. jours > 100 µg/m <sup>3</sup> sur 8h	O <sub>3</sub> - nb. jours > 120 µg/m <sup>3</sup> sur 8h (en moy. sur 3 ans)	O <sub>3</sub> - max. de la moy. jour sur 8h
Chronique	OMS - pic saisonnier - 60 µg/m <sup>3</sup> (2)				<b>86****</b>
Ponctuelle	Valeur cible - 25 jours max (1)			4**	
	Objectif de qualité - 120 µg/m <sup>3</sup> (1)	<b>138***</b>			
	OMS - 3 jours max (2)		<b>32</b>		

(1) Seuils réglementaires issues du Décret n°2010-1250 du 21/10/2010

(2) Recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) depuis 2021 et représentatifs de la pollution ponctuelle (sur un jour ou quelques heures)

\* Moyenne calculée jusqu'au 30/09/2023

\*\* La moyenne sur 3 ans est réalisée sur la période du 01/10/2020 au 30/09/2023

\*\*\* Maximum calculé jusqu'au 30/09/2023

\*\*\*\* Maximum uniquement calculé sur la période 01/04/AAAA au 30/09/AAAA - Pour les trimestres 1 et 4, le calcul ne s'applique pas

En **jaune** : recommandation OMS non respectée, en **mauve** : valeur cible ou objectif de qualité non respecté, en **violet** : valeur limite non respectée et en **bleu** : seuils réglementaires ou recommandations OMS respectées.

**SIR** : Seuil d'Information et de Recommandations

- PM<sub>10</sub> : 50 µg/m<sup>3</sup> en moyenne journalière
- O<sub>3</sub> : 180 µg/m<sup>3</sup> en moyenne horaire
- NO<sub>2</sub> : 200 µg/m<sup>3</sup> en moyenne horaire

**SAL** : Seuil d'Alerte

- PM<sub>10</sub> : 80 µg/m<sup>3</sup> en moyenne journalière
- O<sub>3</sub> : 240 µg/m<sup>3</sup> en moyenne horaire (protection sanitaire de toute la population)
- NO<sub>2</sub> : 400 µg/m<sup>3</sup> en moyenne horaire sur 3h consécutives (ou 200 µg/m<sup>3</sup> si le SIR a été déclenché la veille et le jour même et qu'il y a un risque de dépassement pour le lendemain)



Suivez les statistiques annuelles réglementaires

<https://www.atmo-nouvelleaquitaine.org/dataviz/statistiques-annuelles-reglementaires>

## Bilan des indices ATMO de qualité de l'air



Retrouvez tous les indices ATMO du Grand Périgueux sur notre site web : <https://bit.ly/3CxYvRN>

### Commentaires



Bon



Mauvais

Le **troisième trimestre** de l'année 2023 a été marqué par des indices de qualité de l'air principalement qualifiés de « **moyen** » à « **dégradé** » sur l'agglomération du Grand Périgueux. À noter un nombre de journées avec un indice « dégradé » plus important en septembre. En août, une seule journée a eu un indice ATMO qualifié de « mauvais », du fait des **températures élevées** qui ont favorisé **l'augmentation des concentrations en ozone**.



Moyen



Très mauvais

Bien qu'un épisode de pollution ait été constaté sur la Dordogne le 05/09, celui-ci n'a pas donné lieu à un indice « mauvais » sur le Grand Périgueux. En effet, les épisodes de pollution sont considérés au regard de **critères départementaux**. Le panache de poussières désertiques a principalement touché les communes de la partie ouest du département. Ainsi, pour ces communes, des indices « mauvais » ont été constatés. Ce n'est pas le cas du Grand Périgueux qui n'était pas dans la zone d'impact maximal du

panache.

Sur ce trimestre, ce sont les **concentrations en ozone** qui sont responsables de l'indice ATMO. L'ozone est un polluant à grande échelle, aussi l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine a été impactée par une augmentation des concentrations en ozone.



Pour les particules et le dioxyde d'azote, les **conditions météorologiques très stables, peu dispersives et anticycloniques** en période hivernale ou en début de printemps vont accentuer l'**accumulation** de ces polluants au sol favorisant les pics de pollution.

En revanche, l'ozone se forme principalement en période estivale sous l'**action du rayonnement solaire**.

### L'indice ATMO de qualité de l'air :



Élaboré à partir de 5 polluants (mesures et modélisations) depuis le 01/01/21, l'indice global de qualité de l'air reprend la valeur maximale des 5 sous-indices. Celui-ci peut être impacté par plusieurs polluants. Son échelle propose 6 niveaux, dont les seuils sont alignés sur ceux de l'Agence européenne pour l'environnement.



MÉTÉO  
Périgueux

**Juillet** : mois chaud et ensoleillé, très peu de précipitations.

**Août** : mois d'août chaud et ensoleillé avec une période de canicule du 21 au 24, puis une fin de mois plus fraîche proche d'un début d'automne.

**Septembre** : épisode de forte chaleur du 3 au 11 septembre, et une fin de mois anticyclonique.

## Les mesures en temps réel

Pour suivre les mesures en direct, rendez-vous sur la page : <https://bit.ly/3rRK3PP>



## Pollens

Pour vous informer sur les **pollens**, consultez la page web dédiée <https://bit.ly/3etoSk0> ou inscrivez-vous à la newsletter quotidienne de votre commune <https://www.atmo-nouvelleaquitaine.org/emails/m-enregistrer/commune>. En complément, le pollinarium sentinelle® d'Antonne et Trigonant peut vous fournir des informations sur le début/fin des diffusions de pollen grâce à l'**alerte pollens** ! <https://www.alertepollens.org/>

**Les poussières désertiques touchent la région :**

<https://tinyurl.com/5em52ntw>

**Pesticides : toutes nos mesures sont désormais téléchargeables :**

<https://tinyurl.com/y3cutrs7>

**Que faites-vous pour la journée nationale de la qualité de l'air ? :**

<https://tinyurl.com/5bze5smc>



## Le Saviez-vous ?

### Épisode de pollution et dispositif préfectoral

Le rôle d'**Atmo Nouvelle-Aquitaine** est de **détecter les épisodes de pollution** pour le jour-même ou le lendemain. Celui des **préfetures** est de **gérer ces épisodes** de manière à préserver la santé des populations.

Lorsque notre prévisionniste d'astreinte détecte un épisode de pollution à venir, il est aussitôt diffusé sur notre site web avant midi. En parallèle nous informons la préfecture concernée pour qu'elle puisse prendre les mesures ad hoc. Ces mesures sont graduelles :

- **Dispositif préfectoral d'informations et recommandations** : la préfecture informe les populations les plus sensibles pour qu'elles puissent se protéger de la pollution ;
- **Dispositif d'alerte** : la préfecture informe toute la population et décide de mesures de réduction des émissions polluantes.

Atmo Nouvelle-Aquitaine se fait le relais de ces consignes sur son site web dans l'après-midi.

*Les données contenues dans ce document restent la propriété d'Atmo Nouvelle-Aquitaine, elles ne seront pas rediffusées en cas de modification ultérieure. En cas d'utilisation différée de ces données, il est à la charge du client de s'assurer qu'il dispose de la dernière version en vigueur. Toute utilisation de ce document doit faire référence à Atmo Nouvelle-Aquitaine. Atmo Nouvelle-Aquitaine ne peut en aucune façon être tenu pour responsable des interprétations, travaux intellectuels, publications diverses résultant de ses travaux pour lesquels l'association n'aura pas donné d'accord préalable.*

**Bilan édité le 17/10/2023 à 12h par : Sarah Le Bail - Atmo Nouvelle-Aquitaine  
09.84.200.100 | [contact@atmo-na.org](mailto:contact@atmo-na.org)**

**Pour toute information concernant Le Grand Périgueux [www.grandperigueux.fr](http://www.grandperigueux.fr)**